

Ecrit par le 23 juillet 2024

Pas de suspense à l'élection de la CCI



Seule en lice, la liste 'Energie positive' menée par Bernard Vergier, président de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) 84 et président sortant, vient de remporter l'élection anticipée des 34 membres de l'assemblée de la [CCI \(Chambre de commerce et d'industrie\) de Vaucluse](#). Lors de ce scrutin par correspondance, sur 26 947 électeurs inscrits, 2 309 électeurs ont voté pour 2 054 suffrages exprimés. Le taux de participation s'établit à : 8,57 %. Un chiffre inférieur à la participation de l'élection de 2016 où 4 listes étaient alors en lice (CPME, UP-Medef, Ucav et RPME). Difficile cependant de mobiliser lorsque le vote est déjà joué et que la crise sanitaire accapare les priorités des entrepreneurs. La CPME se félicite toutefois d'avoir recueilli plus de voix sur son nom que lors du scrutin précédent.

« Nous devons impérativement maintenir une CCI Territoriale autonome. »

« Grace à ces dirigeants qui se sont exprimés en nombre dans le département, notre projet commun peut être lancé dans l'intérêt de notre économie locale et de nos emplois, explique la CPME 84. Nous allons dès à présent œuvrer pour la préservation de notre outil de proximité au plus près des besoins et des difficultés des entreprises. Nous devons impérativement maintenir une CCI Territoriale autonome et éviter sa transformation en CCI Locale. » Par ailleurs, les nouveaux élus veulent également redynamiser

Ecrit par le 23 juillet 2024

la CCI de Vaucluse, « en souffrance de représentativité depuis 2 ans et déployer le programme axé autour de sujets phares comme : l'accompagnement des commerçants - artisans et des chefs d'entreprise, le développement du commerce de proximité, la sécurité, la formation - recrutement - emploi, la dynamisation des territoires et le numérique - sécurité des données. »

« L'élection du bureau et du président aura lieu le 4 novembre. »

« Nous devons aussi développer au mieux les équipements gérés comme l'aéroport d'Avignon et le port fluvial et renforcer l'offre de formations dispensée par l'Ecole Hôtelière, Sud Formation Santé, Compta Gestion, Kedge Business School, etc..., poursuit la liste gagnante. Nous allons à présent nous mobiliser pleinement pour la préservation de notre outil de proximité au plus près des besoins et des difficultés des entreprises. La période particulièrement inédite et difficile que nous traversons nous démontre la nécessité de services locaux dédiés aux problématiques des chefs d'entreprise, toujours plus complexes. » Les membres élus se réuniront le mercredi 4 novembre prochain au campus de la CCI afin de procéder à l'élection du bureau qui désignera ensuite le président. Bernard Vergier devrait ensuite être élu sans surprise à la présidence de la CCI 84 pour un mandat d'une durée de 1 an environ puisque les élections consulaires générales, déjà reportées 2 fois, sont normalement prévues le 29 et 30 mai prochains. Un scrutin où Bernard Vergier sera alors atteint par la limite d'âge.

CCI de Vaucluse : vers une élection sans suspense

Ecrit par le 23 juillet 2024



A la [CCI \(Chambre de commerce et d'industrie\) de Vaucluse](#), les élections se suivent et ne se ressemblent pas. Si quatre listes s'étaient affrontées lors du scrutin consulaire en 2016, il n'y en aura finalement qu'une à l'occasion du prochain vote qui se déroulera par correspondance du 1er au 14 octobre 2020.

« Au terme du délai de dépôt des candidatures, seule la liste dénommée 'Energie positive' de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) a été enregistrée en préfecture de Vaucluse pour toutes les catégories et sous-catégories de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale (CCIT) de Vaucluse et de la chambre de commerce de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. » C'est en ces termes que les services de la préfecture de Vaucluse ont signifié qu'il n'y aurait qu'une seule liste lors de cette élection de l'assemblée générale de la CCI 84 qui se déroulera par correspondance du 1^{er} au 14 octobre prochain.

Pour autant, cette annonce n'est finalement pas une surprise depuis que l'organisation patronale concurrente de l'UP-Medef 84 (Union patronale et Mouvement des entreprises de France) présidée par Jacques Brès avait notifiée, il y a quelques jours, qu'elle ne présenterait pas de liste.

On s'achemine donc vers une élection sans suspense, bien loin de celle très disputée de l'automne 2016, pour l'élection des 34 membres de l'assemblée de la CCI de Vaucluse. A cette occasion, 4 listes s'étaient affrontées : celle de l'UP-Medef conduite par Jacques Brès (17 sièges obtenus), celle de Bernard Vergier, président de la CPME (12 sièges), celle de l'Union des commerçants et artisans de Vaucluse (Ucav) de Sonia Strapelias (5 sièges), et celle de Michel Bernard, tête de liste et président du RPME

Ecrit par le 23 juillet 2024

(Rassemblement patronal pour la modernité de l'économie) qui n'obtiendra aucun siège. Ayant parvenu à rallier l'Ucav pour obtenir le même nombre de siège que son opposant, Bernard Vergier réussira ensuite à être élu au bénéfice de l'âge comme c'est l'usage en cas d'égalité.

Une majorité fragile

Ce rapport de force quasi-identique va immédiatement engendrer des blocages dans la gouvernance de l'organisme consulaire vaclusien. En effet, s'estimant lésée, puisque qu'étant la liste ayant recueillie le plus grand nombre de conseillers, l'UP-Medef n'a pas accepté ce résultat remporté en raison du *droit d'ainesse*. Pour Jacques Brès, cette situation risquait alors de ne déboucher que sur des « affrontements permanents » au risque de rendre cette CCI « ingouvernable ». Les élus de l'UP-Medef quittant d'ailleurs l'assemblée constitutive afin de protester contre ces résultats qu'ils estimaient « faussés ».

De son côté, Bernard Vergier, succédant à 15 ans de présidence de François Mariani qui ne pouvait se représenter en raison de la limite d'âge imposée dans le cadre de ces élections, assurait vouloir désormais jouer l'union. « Après une élection marquée par la division nous devons à présent nous rassembler et créer une véritable unité », expliquait le président de la CPME 84 lors de son discours d'investiture. Peine perdue, dans les semaines qui suivront le Tribunal administratif de Nîmes rejettera plusieurs recours, portés par les 2 camps, afin de contester une partie des résultats. De quoi donner le ton de la suite de la mandature.

Mise sous tutelle préfectorale en 2018

Ainsi, après le désistement de 2 élus de l'Ucav et la démission d'un membre de la CPME, l'assemblée ne sera plus en mesure de voter le budget consulaire 2018. Rebelote quelques semaines plus tard où les élus de l'UP-Medef, désormais majoritaire, refuse de valider ce budget. Ce blocage débouchera sur la mise sous tutelle de la CCI de Vaucluse, désormais chapeauté par la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur en ce qui concerne les questions budgétaires consulaires vaclusiennes.

En octobre 2018, Pierre Dartout, préfet de Région, suspendra ensuite provisoirement l'ensemble des membres de CCI 84, dont son président qui appelle alors à une dissolution rapide suivie de nouvelles élections générales, « seule alternative possible pour permettre aux dirigeants vaclusiens de s'exprimer démocratiquement. » Dans la foulée, les services de l'Etat nomment une commission d'administration provisoire de la CCI 84 composée de Marc Chabaud, trésorier de la Chambre régionale, ainsi que de Luc Crespo et Bruno Delorme, membres de la CCI de Vaucluse. Le tout, dans une période où les ressources des CCI ont été réduit drastiquement (près de 40 % depuis 2014) et que plusieurs postes ont dû depuis être supprimés dans celle de Vaucluse.

La Région se paye le Vaucluse

Ces difficultés de la CCI vaclusienne vont aussi aiguïser les appétits de la Chambre régionale qui voit là une belle occasion de mettre la main sur sa représentation vaclusienne et les moyens qui vont avec.

« Les seules solutions viables c'est, soit de transformer la CCI de Vaucluse en CCI locale, c'est-à-dire sans

Ecrit par le 23 juillet 2024

personne morale et rattachée à la CCI régionale, soit, éventuellement, ce qu'appelle certains élus de leurs vœux, de fusionner la CCI de Vaucluse avec celle du Pays d'Arles, insistait alors Bernard Kleynhoff, conseiller régional de la majorité mais surtout ancien président de la CCI Nice-Côte d'Azur de 2011 à 2015, lors de sa réponse, fin 2019, à la conseillère régionale avignonnaise RN (Rassemblement national) Anne Sophie Rigault qui demandait le soutien du Conseil régional à la dissolution du bureau actuel de la CCI de Vaucluse (elle demandera ensuite, fin octobre, la tenue de nouvelles élections générales).

Bernard Kleynhoff, devenu entretemps président de 'Rising Sud' **l'agence de développement économique de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ([lire ici](#))**, profitera aussi de sa tribune régionale pour égratigner à le monde consulaire vaclusien : « La CCI de Vaucluse nous a surtout permis, pour l'instant, de ridiculiser le monde consulaire, tant au niveau régional qu'au niveau national ».

Dissolution de l'assemblée et report du vote

Puis, en décembre dernier, le préfet de la Région se résout à dissoudre l'assemblée et convoque de nouvelles élections dont le scrutin devait avoir lieu du 28 mai au 10 juin dernier. La covid-19 et le confinement étant cependant passés par là, ce vote, par correspondance, a finalement été décalé du 1er au 14 octobre prochains (ndlr : le dépouillement des votes se tiendra à partir du lundi 19 octobre 2020 et les résultats seront proclamés au plus tard le jeudi 22 octobre prochain).

Une décision incompréhensible pour le patron du Medef local qui ne comprend pas que « ce n'est qu'après trois ans d'incertitudes, de mises sous tutelle, de gestion par une commission provisoire et à quelques mois à peine de l'échéance du mandat 2016-2021 » que paraît, fin 2019, l'arrêté constatant cette absence de majorité pourtant effective depuis plus de deux ans maintenant.

« Cette élection était devenue indispensable pour doter à nouveau la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse d'instances élues après des mois de blocage de son fonctionnement normal ayant conduit le préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, qui exerce la tutelle, à prononcer la nomination d'une commission d'administration provisoire, par nature limitée dans son action par la réglementation aux actes essentiels et à la gestion des affaires courantes », explique laconiquement la préfecture de Vaucluse.

Un scrutin 'inutile' ?

Lassé par la brouille entre les deux leaders patronaux, Jacques Brès propose en début d'année, à la demande de plusieurs fédérations et organisations professionnelles, de jeter l'éponge si son adversaire est prêt à en faire de même afin de laisser la place à de nouvelles têtes. Un appel à la 'paix des braves' qui ne sera pas entendu, le président de la CPME estimant qu'il s'agit d'un piège pour 'endormir' l'action de la Confédération, particulièrement active sur le terrain dans la préparation de cette élection.

Finalement, la 'guerre' des chefs ne connaîtra pas un nouvel épisode à l'occasion de ce scrutin puisque Jacques Brès a fait savoir, il y a quelques jours, que son mouvement n'avait déposé aucune liste. Justifiant sa décision par « l'indécence » du maintien de ces élections consulaires en cette période de crise, l'UP-Medef de Vaucluse estime qu'à 1 an à peine du scrutin général de novembre concernant toute les CCI de

Ecrit par le 23 juillet 2024

France ce vote est inutile. Le président de l'UP-Medef 84 estime également indécent de consacrer des moyens pour ces deux élections successives (ndlr : estimé entre 250 000 € et 500 000 € pour les deux scrutins).

Toutefois, l'UP-Medef n'entend pas rendre les armes et annonce qu'elle sera au rendez-vous des élections générales de novembre 2021. En attendant, Bernard Vergier devrait présenter, ce jeudi 10 septembre, sa liste pour une élection qu'il est sûr désormais, faute de combattant, de remporter.

Cette présentation sera aussi l'occasion de présenter son programme pour un mandat d'un an seulement. Le président de la CPME ne pouvant ensuite se représenter pour le scrutin suivant puisqu'il sera atteint par la limite d'âge.

En attendant, pas sûr que ces querelles incessantes mobiliseront un électorat d'entrepreneurs qui n'avaient été que 16,80 % à participer au vote consulaire en 2016 contre 20,60 % en 2010. Le niveau de participation au prochain vote devrait d'ailleurs permettre de légitimer, ou non, le statut du futur président de la CCI de Vaucluse.

Elections CCI de Vaucluse : dépôt des candidatures du 1er au 4 septembre

Ecrit par le 23 juillet 2024



Dans le cadre des prochaines élections de la [Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse](#), [la Préfecture de Vaucluse](#) vient de dévoiler les dates du dépôt des candidatures.

Le dépôt des candidatures aura donc lieu du mardi 1er septembre au vendredi 4 septembre prochains dans les conditions suivantes : les mardi 1er, mercredi 2, et jeudi 3 septembre de 9h à 11h30 et de 14h à 17h, le vendredi 4 septembre de 9h à 12 h.

Les informations et les documents utiles au dépôt des candidatures (les imprimés CERFA et les modèles de mandat) sont disponibles en ligne sur le site internet de la préfecture (www.vaucluse.gouv.fr) rubrique 'élections - chambre de commerce et d'industrie - candidatures'.

Les déclarations seront déposées auprès de la :

Préfecture de Vaucluse

CERT

Bâtiment « A » - RDC

2, avenue de la Folie

84 000 AVIGNON

A noter que la Préfecture conseille de prendre rendez-vous par mail à : pref-election-cci@vaucluse.gouv.fr

La CCI de Vaucluse élira son président en octobre prochain

Prévues en juin dernier, les élections de l'assemblée générale de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Vaucluse avaient été, en avril dernier, reportées en raison de la crise du Covid-19 par Pierre Dartout, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La situation sanitaire permettant désormais la reprise du processus électoral, ce dernier, vient donc de convoquer, par arrêté du 24 juin 2020, les électeurs en vue d'élire les 34 membres de cette même chambre ainsi que les 5 membres qui siègeront à la Chambre de Commerce et d'industrie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le nouveau calendrier des opérations électorales est arrêté comme suit :

- juillet 2020 : mise à disposition du public des listes électorales,
- du mardi 1er septembre au vendredi 4 septembre 2020 à 12h : dépôt des candidatures à la préfecture de Vaucluse,
- au plus tard le mercredi 9 septembre 2020 : arrêt de la liste des candidats par le préfet de Vaucluse,
- le scrutin se déroulera, uniquement par correspondance, du jeudi 1er octobre jusqu'au mercredi 14 octobre 2020 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi,
- le dépouillement des votes s'effectuera à partir du lundi 19 octobre 2020 pour une proclamation des résultats au plus tard le jeudi 22 octobre 2020.

Bloquée dans son fonctionnement depuis 2 ans maintenant faute de majorité pour voter son budget annuel la CCI 84 a été mise sous tutelle renforcée en mai 2018, avant que le préfet suspende ses instances en octobre de la même année puis ne la dissolve en décembre dernier. Une période durant laquelle les camps de Bernard Vergier, président de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) de Vaucluse élu président de la CCI 84 au bénéfice de l'âge, et Jacques Brès, président de l'UP-Medef 84, n'ont cessé de s'opposer.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Report de l'élection de la CCI de Vaucluse

Pierre Dartout, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône vient de reporter l'élection de l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse. Appliquant le décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le préfet de région a donc décidé de suspendre le processus électoral, déterminé par l'arrêté du 10 janvier 2020 qui prévoyait un scrutin en juin prochain.

« De nouvelles élections permettant le renouvellement de l'assemblée générale de la CCI 84 seront organisées par les services de la préfecture de Vaucluse, en lien avec les services du préfet de région, la CCI de région et la CCI de Vaucluse au plus tard en octobre 2020, si la situation sanitaire le permet », expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Le calendrier des opérations électorales sera donc ultérieurement précisé par arrêté du préfet de Vaucluse en application des dispositions du code de commerce.

Bloquée dans son fonctionnement depuis presque 2 ans faute de majorité pour voter son budget annuel la CCI 84 a été mise sous tutelle renforcée en mai 2018, avant que le préfet suspende ses instances en octobre de la même année puis ne la dissolve en décembre dernier.

Une période durant laquelle les camps de Bernard Vergier, président de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) de Vaucluse élu président de la CCI 84 au bénéfice de l'âge, et Jacques Brès, président de l'UP-Medef 84, n'ont cessé de s'opposer.

Tout savoir sur les élections de la CCI 84

Suite à la dissolution, le 18 décembre 2019, de la [Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse](#) (CCI), [Pierre Dartout](#), préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et préfet des Bouches-du-Rhône, a convoqué, par arrêté du 10 janvier 2020, les électeurs en vue d'élire les 34 membres consulaires ainsi que les 5 membres qui siègeront à la CCI de région.

Le code de commerce prévoit, en cas de dissolution d'une chambre de commerce et d'industrie, qu'il soit procédé à son renouvellement dans un délai de 6 mois. Le calendrier des opérations électorales prévoit d'abord une mise à jour réalisée, jusqu'au 27 mars prochain, des listes électorales sous la présidence du

Écrit par le 23 juillet 2024

Tribunal de commerce d'Avignon.

D'ici là, la CCI 84 adressera, courant février, à toutes les personnes immatriculées au registre du commerce et des sociétés, un formulaire destiné à cette actualisation et à déterminer les électeurs supplémentaires. Pour leur part, les dépôts de candidatures auront lieu à la préfecture de Vaucluse du lundi 27 avril au jeudi 30 avril à 12h. Le [préfet de Vaucluse](#) aura ensuite jusqu'au mardi 5 mai pour arrêter la liste des candidats. Le scrutin se déroulera ensuite, uniquement par correspondance, du jeudi 28 mai jusqu'au mercredi 10 juin 2020 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi.

Enfin, le dépouillement des votes s'effectuera à partir du lundi 15 juin pour une proclamation des résultats au plus tard le jeudi 18 juin 2020.